



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_063
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MULTISITES - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....36
Pouvoir(s) :7
Votants :.....43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

Secrétaire de séance :

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026_063
Budget annexe Lotissement Multisites - Affectation du résultat

Rapporteur : Jean-Pierre BOISIAUD

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice précédent au budget annexe Lotissement Multisites de l'exercice en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-19 et L.2311-5 relatif à l'affectation de résultat,

Vu le compte financier unique 2025 pour le budget principal,

Vu les délibérations d'approbation des comptes financiers unique 2025

Considérant les constatations suivantes :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement)	Déficit =	9 000,00 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	162,17 €
- Résultat de clôture	Déficit =	8 837,83 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2025 (investissement)	=	0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	5 875,00 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	5 875,00 €
- Solde des restes à réaliser	=	0,00 €
- Besoin réel de financement	Positif =	5 875,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

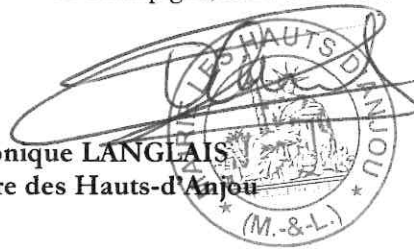
- D'affecter le résultat comme suit :
 - o Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté = 8 837,83 €
 - o Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 5 875,00 €
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 avril 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.